

Tri'mestriel

Le magazine d'informations du
www.sietrem.fr

Janvier 2023 #02



**Le SIETREM expérimente
la collecte des biodéchets**



**Tous les emballages
et papiers se trient**



**De nouveaux déchets
collectés en déchetterie**



**Collecte des encombrants
sur rendez-vous**

2023 : une année écoresponsable !

Ce premier numéro du Tri'mestriel de l'année 2023 est l'occasion de vous présenter mes meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur. Parmi les bonnes résolutions 2023, je vous invite à poursuivre votre implication en faveur du tri afin de préserver notre environnement et nos ressources naturelles !

Dans la continuité des actions que j'ai impulsées les mois précédents avec l'aide de mon équipe, de nombreux projets se concrétiseront au cours de cette nouvelle année. Je pense notamment à la mise en œuvre expérimentale de différents modes de gestion des biodéchets à Bussy-Saint-Georges, Lognes et Gournay-sur-Marne. Celle-ci débutera dans les jours à venir. Ce type de déchet sera valorisé en fertilisant ou en biogaz. Une manière écoresponsable de protéger notre belle planète ! À l'issue de cette expérimentation, les solutions les plus adaptées à vos besoins seront déployées sur tout le territoire du syndicat.

J'ai le plaisir de vous annoncer également que le SIETREM va prochainement fournir de la chaleur pour alimenter un réseau de chauffage urbain porté par la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire. Je me réjouis que ce projet de longue date se concrétise enfin pour que nous puissions valoriser la chaleur fatale pro-

duite lors de la combustion des déchets, ce qui contribue à économiser les énergies fossiles.

2023 sera aussi l'occasion pour les habitants de découvrir le nouveau centre de tri des emballages ménagers grâce à un circuit de visite pédagogique qui sera accessible dans les semaines à venir. Outre les groupes scolaires accueillis tout au long de l'année, les équipes du SIETREM se feront une joie de recevoir le grand public une fois par mois pour expliquer le fonctionnement de cet équipement à la pointe de la technologie qui permet de trier 25 000 tonnes d'emballages et de papiers par an.

Ensemble, protégeons notre environnement !

**Le respect
de l'environnement
est au cœur des
préoccupations
du SIETREM**



Christian ROBACHE

Président du SIETREM,
Vice-Président
du Département
de Seine-et-Marne,
Maire de Montévrain



Tri'mestriel #2 - Janvier 2023
Directeur de la publication : **Christian ROBACHE**
Directeur délégué : **Benoît BREYSSE**
Pilote, rédaction : **service communication du SIETREM**
Conception, réalisation : **APPARA**
Impression : **Roto France. Impression sur papier recyclé**

Je ne jette pas, je trie.

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Réseau de chaleur

Nos déchets : une source d'énergie renouvelable

Un projet de territoire a été initié en 2018 en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire afin de créer un réseau de chaleur. En octobre dernier, l'intercommunalité a attribué une délégation de service public pour la création de ce réseau qui alimentera dans un premier temps quelques secteurs de Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes. D'autres communes pourraient être concernées à l'avenir.

Le SIETREM sera en charge de fournir la chaleur qui alimentera ce réseau de chauffage urbain.

Pour cela, une convention entre Marne et Gondoire et le syndicat a été signée. Des modifications techniques sur l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) sont nécessaires pour permettre de récupérer la chaleur produite lors de l'incinération des déchets. Celles-ci seront réalisées au printemps 2023. Ainsi, à l'issue des travaux, l'UVE permettra de produire à la fois de l'électricité et de la chaleur. Quant au déploiement du réseau, le chantier sera réalisé par le délégataire tout au long de cette année. Les premiers bâtiments concernés devraient être alimentés grâce à ce procédé vertueux fin 2023. ■

Partenariats

Conventions avec d'autres syndicats techniques

Suite à la remise en service du centre de tri des emballages ménagers du SIETREM, les partenariats avec d'autres syndicats d'Île-de-France en charge de la gestion des déchets ont pu reprendre. Ainsi, en plus des emballages du SIETOM qui sont pris en charge depuis octobre 2022, environ 2 700 tonnes de collectes sélectives provenant du SMITOM Nord seront traitées à Saint-Thibault-des-Vignes à compter du 1^{er} mai 2023. De plus, suite à un incendie ayant partiellement endommagé le centre de tri de Nanterre, le SIETREM a répondu favorablement à la demande d'aide du SYCTOM de Paris en prenant en charge pendant quelques mois un équivalent de 5 000 tonnes de collectes sélectives par an. ■



► Dans le cadre des partenariats étroits qui lient les syndicats, les collectes sélectives du SIETOM, une partie de celles du SMITOM Nord et du SYCTOM sont traitées à Saint-Thibault-des-Vignes, au centre de tri du SIETREM.



Préservons nos ressources naturelles, trions tous les emballages !

Le nouveau centre de tri du SIETREM est pleinement opérationnel depuis quelques semaines. Toutes les collectes sélectives du territoire du syndicat sont traitées dans cet équipement à la pointe de la technologie qui permet de séparer de façon optimale les différentes matières en vue de leur recyclage. Pour rappel, tous les emballages et papiers se trient. Retrouvez ci-contre les bons gestes à adopter pour préserver nos précieuses ressources naturelles.



CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages et papiers se trient





Emballages métalliques



Bouteilles, bidons
et flacons en plastique



Briques alimentaires



EN VRAC,
BIEN VIDÉS



Emballages en carton
(les plus volumineux d'entre eux
sont à découper en morceaux)



Tous les papiers

+



Les pots, barquettes,
films en plastique et les
petits emballages
en métal se trient aussi.

Le saviez-vous ?

- ▶ Une tonne de bouteilles en plastique triée permet de fabriquer 5 800 ours en peluche
- ▶ 3 750 boîtes à chaussures peuvent être fabriquées à partir d'une tonne de papier carton recyclée
- ▶ Grâce à 10 tonnes d'emballages en acier (boîtes de conserve) recyclées, 140 mètres de rails de train peuvent être fabriqués.

Au cœur du centre de tri

Un parcours de visite pédagogique a été imaginé pour que petits et grands puissent découvrir et comprendre le process de tri des emballages. Vidéos, jeux numériques, photographies, exposition... Un soin tout particulier a été porté à cet espace ludique. Quelques ajustements sont encore en cours de réalisation. Dès que l'accueil des publics sera possible, de plus amples informations vous seront communiquées.



▶ Un parcours de visite ludo-pédagogique est en cours d'installation au sein du centre de tri

Mettez-vous au verre !

Le verre se recycle à 100 % et à l'infini ! Les pots, bouteilles et flacons en verre sont à déposer dans le bac vert ou dans un point d'apport volontaire. Dans une démarche éco-responsable et après une expérimentation concluante menée par le SIETREM, les collectes du verre sont désormais réalisées toutes les 2 semaines sur l'ensemble du territoire du SIETREM, les semaines paires ou impaires, en fonction de votre lieu de résidence. L'année étant décomposée en 52 semaines, il est rappelé que la première semaine de janvier est la semaine N°1 (semaine impaire), la deuxième semaine de janvier est la semaine N°2 (semaine paire) et ainsi de suite. Retrouvez les jours des collectes sur le site sietrem.waster.fr - rubrique mon calendrier de collecte. Vous pouvez également télécharger votre calendrier sur le site sietrem.fr.



Si la contenance de votre bac à verre n'est pas suffisante, n'hésitez pas à envoyer un mail à info@sietrem.fr. Les équipes du SIETREM étudieront votre demande en fonction de la composition de votre foyer.

Des bornes d'apport volontaire sont également à votre disposition en plus de la collecte en porte-à-porte. Retrouvez leurs emplacements sur le site sietrem.fr - rubrique déchets ménagers - Emballages, papiers et verre. ■



Préservons la sécurité des personnels et les équipements

Seringues, cartouches de gaz, jouets, vêtements, couches-culottes, pétards, piles au lithium, batteries... des déchets non-conformes parfois dangereux et/ou explosifs sont fréquemment retrouvés sur la chaîne de tri. Ceci peut mettre en danger les personnels et empêcher le bon fonctionnement des équipements. Il est donc impératif de respecter les consignes de tri.



Plus de déchets valorisés

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC), le SIETREM a signé une convention avec l'éco-organisme Ecologic pour la reprise des articles de sport et de loisirs et des articles de bricolage et de jardin thermiques. Ainsi, au cours du premier trimestre 2023, de nouveaux contenants seront mis en place dans les 5 déchetteries du SIETREM afin de les collecter et leur donner une seconde vie.

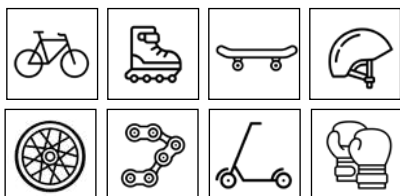
Quels sont les objets concernés ?

1/ ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS

Sont concernés tous les articles utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air tels que :



» Les articles de cyclisme et de mobilité, les protections et accessoires



» Les articles de loisirs extérieurs



» Les articles issus des sports de balles et de raquettes



» Les articles destinés aux sports nautiques



» Les appareils de fitness non électriques



À noter que les articles de sports Électroniques et Électriques, les textiles et chaussures (non destinés aux sports et loisirs) ne rentrent pas dans cette filière et sont à déposer dans les autres exutoires prévus à cet effet.

2/ ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES

Sont concernés tous les équipements d'outillage manuel thermique, petits ou grands, destinés au bricolage ou au jardinage des particuliers comme : les tondeuses tractées ou auto-portées, souffleurs, débroussailleuses, coupe-bordures, motoculteurs, taille-haies, tronçonneuses, pompes, bétonnières... et leurs accessoires (chaîne de tronçonneuse, panier de tondeuse...).



La seconde vie de ces articles

Les articles en bon état ou réparables seront révisés et réemployés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Des dons seront faits à des associations ou ils seront revendus à bas prix dans des recycleries et ressourceries. Les articles trop usés seront récupérés afin d'être recyclés en de nouveaux produits, en fonction de l'état des matériaux qui les composent. Si cela n'est pas possible, ils seront valorisés en énergie via l'incinération. ■

Les jouets prochainement concernés

Comme pour les articles cités précédemment, les jouets pourront prochainement être déposés en déchetteries pour y être valorisés. De plus amples informations vous seront communiquées dans les semaines à venir. Retrouvez l'actualité du SIETREM sur le site internet sietrem.fr et sur les réseaux sociaux @sietrem.



NOUVEAUTÉ !



Besoin d'un badge d'accès aux déchetteries ?

Que ce soit en cas de première demande, pour signaler une perte ou suite à un changement d'adresse, les demandes de badges d'accès aux déchetteries du SIETREM peuvent désormais être réalisées en ligne via le formulaire disponible sur le site internet sietrem.fr. ■

Où jeter son sapin de Noël ?

Les fêtes sont passées et vous souhaitez vous débarrasser de votre sapin de Noël ? Déposez-le en déchetterie ! Il sera transformé en compost. Les sapins floqués seront valorisés en énergie.



À la découverte du métier d'agent de déchetteries

Au quotidien, une dizaine d'employés travaille sur les 5 déchetteries du SIETREM. La rédaction de votre magazine Tri'mestriel a rencontré l'un d'entre eux, Xavier, pour découvrir son métier.

LA RÉDACTION : « **En quoi consiste le métier d'agent de déchetteries ?** »

Xavier : « Notre principale mission est d'accompagner les usagers à bien trier leurs déchets. Nous vérifions les flux entrants, gérons les déchets dangereux, assurons la propreté des lieux et veillons au respect du tri ».

LA RÉDACTION : « **Justement, en ce qui concerne le tri des déchets, que pouvez-vous nous en dire ?** »

Xavier : « Généralement, le tri effectué par les usagers sur place est de bonne qualité mais il arrive qu'il y ait quelques erreurs. Si celles-ci sont conséquentes, c'est le contenu entier de la benne qui est perdu car le recyclage ne pourra pas être effectué. Il est donc très important que les habitants écoutent bien nos conseils lors de leur arrivée ».

LA RÉDACTION : « **Quelles sont les recommandations que vous pourriez donner à nos lecteurs ?** »

Xavier : « Avant de se déplacer, j'invite les habitants à se renseigner sur les conditions d'accès, les déchets acceptés et le règlement. Toutes ces informations sont en ligne sur le site internet du SIETREM. Il est judicieux de faire un pré-tri des matériaux lors du chargement du véhicule. Cela leur fera gagner du temps. J'insiste sur les déchets chimiques car ils présentent un risque pour l'environnement ou la santé. Il est important que les contenants soient bien fermés et identifiables grâce à une étiquette. »

LA RÉDACTION : « **Le nouveau règlement des déchetteries a évolué depuis presque un an, quel bilan pouvez-vous en faire ?** »

Xavier : « La quantité de certains déchets autorisés a été modifiée. Cela fait plus de déchets valorisés. Les

véhicules utilitaires sont acceptés pour faciliter l'accès à certains usagers. En revanche, il faut tout de même veiller à bien respecter la règle des 1m³ par passage. Les plages horaires ont été adaptées et le nombre d'accès a été limité à 26 par an. Ce dernier point a pu inquiéter certains usagers mais finalement, ils se rendent compte que 2 passages par mois, c'est plutôt confortable. Les habitants attendent d'avoir plusieurs déchets pour se rendre en déchetteries ce qui limite les déplacements en voiture. Ces mesures sont aussi bénéfiques pour l'environnement ». ■



Expérimentation du tri à la source des biodéchets

Dans une démarche vertueuse de gestion des déchets et afin de se conformer à la loi qui impose aux collectivités de proposer une solution de tri des biodéchets à la source, le SIETREM expérimentera très prochainement une gestion différenciée des déchets alimentaires biodégradables à Bussy-Saint-Georges, Gournay-sur-Marne et Lognes.

BUSSY-SAINT-GEORGES

Secteur centre-ville uniquement

- » **Pour les particuliers** : collecte des biodéchets en bac en porte-à-porte pour les habitats pavillonnaires et collectifs
- » **Pour les petits producteurs professionnels de biodéchets** (moins de 5 tonnes par an) : collecte des biodéchets en bac en porte-à-porte
- » **Pour le marché du centre-ville** : mise en place d'un point d'apport volontaire, disponible uniquement les jours de marché

GOURNAY-SUR-MARNE

Toute la commune

- » **Pour les particuliers en habitat pavillonnaire** : compostage individuel ou partagé
- » **Pour les particuliers en habitat collectif** : collecte des biodéchets en points d'apport volontaire
- » **Pour les petits producteurs professionnels de biodéchets** (moins de 5 tonnes par an) et **la halle** : collecte des biodéchets en points d'apport volontaire

Pour ceux ne souhaitant pas composter dans leur jardin, 4 points de compostage partagés seront répartis sur la commune afin de proposer une solution de proximité.



LOGNES

Quartier Le village uniquement

- » **Pour les particuliers** : collecte des biodéchets en bac en porte-à-porte pour les habitats pavillonnaires et collectifs
- » **Pour les petits producteurs professionnels de biodéchets** (moins de 5 tonnes par an) : collecte des biodéchets en bac en porte-à-porte

Des réunions publiques sont organisées dans les 3 communes concernées au cours du premier trimestre 2023. A noter que les nouvelles collectes des biodéchets en porte-à-porte proposées à Bussy-Saint-Georges et à Lognes seront organisées de façon hebdomadaire. Quelques jours avant la mise en place de l'expérimentation, des conteneurs adaptés à ce type de déchets seront distribués aux habitants concernés.

Les personnes qui pratiquent d'ores et déjà le compostage individuel sont invitées à maintenir ce mode de gestion vertueux. Les composteurs sont à commander sur le site sietrem.fr (une participation de 20 € vous sera demandée). ■



Pour toute question relative à la collecte des biodéchets, n'hésitez pas à envoyer un courriel à biodechet-sietrem@sietrem.fr

Collecte des encombrants sur RDV à Chelles

Un premier bilan encourageant

À Chelles, depuis le mois d'octobre 2022, la collecte des encombrants est réalisée exclusivement sur rendez-vous. Cette nouvelle organisation permet aux habitants de profiter d'un service personnalisé tout en optimisant les tournées des camions de collecte. Quelques semaines après la mise en œuvre de ce service, l'heure est au bilan !



Sur l'ensemble de la commune, près de 800 collectes sur rendez-vous ont été réalisées en octobre et novembre 2022.

554 points de présentation respectaient intégralement les consignes, soit 70 % des rendez-vous.

Au total, sur les 2 premiers mois d'utilisation, 101,1 tonnes d'encombrants ont été collectées.

Attention à bien respecter les consignes : 12 % des tas d'encombrants contenaient un ou plusieurs déchets non acceptés à la collecte, essentiellement des gravats, des déchets électriques ou électroniques, des déchets toxiques ou des pièces automobiles.

Environ 18 % des habitants qui avaient sollicité un passage à leur domicile n'ont pas présenté leurs

déchets. Par respect pour les personnels, il est demandé aux habitants de bien vouloir honorer les rendez-vous pris, ou, au besoin, de les annuler ou de les reporter afin de libérer les créneaux pour d'autres Chellois.

Un des objectifs de cette nouvelle organisation consiste à limiter les erreurs de présentation. En effet, lors de la prise de rendez-vous par téléphone, l'opératrice indique à l'habitant la liste des déchets acceptés et ceux qui sont refusés à la collecte des encombrants. Pour les déchets non conformes, une solution d'évacuation est systématiquement communiquée aux usagers.



À Chelles, la collecte des encombrants se fait exclusivement sur rendez-vous

Le premier bilan est encourageant et les usagers globalement satisfaits. Le SIETREM remercie les Chellois pour leur implication en faveur de ce nouveau service qui pourrait s'étendre à d'autres communes du territoire du syndicat dans les mois à venir.

Pour tout savoir sur le fonctionnement de la collecte des encombrants sur rendez-vous, une vidéo est disponible sur le site sietrem.fr et les réseaux sociaux. ■

COLLECTES À LAGNY-SUR-MARNE

Changements des fréquences de ramassage des déchets

Depuis le 28 novembre 2022, dans une démarche éco-responsable, les emballages et les ordures ménagères sont collectés 2 fois par semaine. Retrouvez les jours de collecte de vos déchets en fonction de votre lieu de résidence sur le site sietrem.waster.fr. Si la taille de vos conteneurs n'est pas adaptée à vos besoins, contactez les services du SIETREM par mail : info@sietrem.fr ou au 0 800 770 061.



APPORT VOLONTAIRE

Carton plein pour les nouvelles bornes

Il y a quelques mois, afin de répondre aux besoins des habitants des éco-quartiers de Bussy-Saint-Georges et de Montévrain, des bornes spécifiques réservées aux grands cartons ont été installées. Au total, 21 points d'apport volontaire sont implantés dans ces 2 communes. Une fois collectés, les cartons sont ensuite valorisés, c'est-à-dire qu'ils sont transformés en de nouveaux produits.

En 5 mois, 30 tonnes de cartons ont été collectées. Bravo aux habitants pour leur geste de tri !

Prochainement, ce type d'équipement pourra être déployé sur d'autres communes du territoire, à la demande des municipalités. ■



› 1 tonne de carton recyclée = 2,5 tonnes de bois économisées.



AUJOURD'HUI,
TOUS LES **EMBALLAGES**
ET **PAPIERS** SE TRIENT.

#Jenejettepasjetrie

Les pots, barquettes, films en plastique et
petits emballages métalliques se trient aussi.

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30